



Procès-verbal



Commission Pratiques féminines

Réunion des : 11 et 18 janvier 2022

A : Par visioconférence 9 H - 11 H

Présents : Stéphanie BARBIER - Marc TISSERAND - Michel MALIVERNAY- Christophe GIRARDET - Claire LOUVRIER - Maxime BONIN.

1°) CALENDRIER PRINTEMPS 2022

Mise au point du calendrier à partir des éléments suivants :

- festival U13 DTB nécessitant uniquement un tour,
- Journée 4 en U15 maintenue le 2 avril, les clubs concernés par « le festival U13 » ayant la possibilité de solliciter le report.
- Pas de programmation de matches avant le 5 mars.
- Pas de coupe en catégorie « critérium séniors loisir »
- Se reporter au document annexe ci-joint.

2°) POINT SUR LES ENGAGEMENTS D'EQUIPES

La commission prend en compte les engagements et modifications apportées par les clubs suite à interpellation pour réponse au 15 décembre. Les retours après

cette date sont pris en compte mais la commission se réserve le droit d'apporter une réponse négative aux demandes qui parviendraient après la parution du PV en fonction des places disponibles ou non.

La commission constate avec satisfaction que les équipes engagées permettent de constituer dans tous les niveaux des groupes cohérents

La commission accepte l'engagement du club de Château de Joux en séniors à 11, cette équipe ayant décidé de ne pas continuer en championnat R2 compte-tenu des déplacements.

D'une manière générale, nous sommes sur des groupes de 5 ou 6 équipes permettant à chaque équipe de jouer 8 ou 10 matches en phase printemps.

Seule la catégorie U17 à 11, comptant 14 équipes aura pour le 2ème niveau un fonctionnement différent soit deux groupes de 4 avec matches aller-retour ce qui correspond à 6 journées. Ensuite 4 journées seront programmées, chaque équipe classée 1ère ou 2ème rencontrera les équipes classées de la même manière dans l'autre groupe, et chaque équipe classée 3ème ou 4ème rencontrera les deux équipes classées de la même manière dans l'autre groupe. Cela fera donc 10 journées programmées comme pour les groupes à 5 ou 6.

En U15, le premier niveau comprenant 2 groupes de 5, les deux équipes exemptes se rencontreront dans une compétition complémentaire.

En règle générale, la composition des groupes est géographique sauf pour les séniors à 11 pour lesquels les classements de la phase automne ont été pris en compte avec une volonté de ne pas jouer nécessairement contre les mêmes équipes chaque fois que c'est possible.

Pour la composition des groupes, se reporter au document annexe.

3°) ORGANISATION PRINTEMPS 2021 : quelques règles complémentaires

- Jonglages : à pratiquer en U15 à 8 et U13 à 8. Les classements intégreront les résultats du jonglage avec une fiche explicative qui sera transmise avec les calendriers
- Arbitrage : nous solliciterons les CDA pour qu'il soit désigné un arbitre pour les catégories « foot à 11 – premier niveau ». Dans les autres cas, les matches étant programmés par aller-retour, le club recevant doit se charger de l'arbitrage en désignant toujours une personne licenciée.

- Arbitrage « foot à 11 – premier niveau » : lorsque les clubs auront un arbitre désigné par le district, les clubs ne régleront pas les frais d'arbitrage. Le district gestionnaire gèrera ce dossier et facturera aux clubs en fin de saison.
- Par catégorie, il n'y aura pas de division mais un premier niveau et un deuxième niveau. En revanche cette classification ne s'applique pas au « critérium loisir ».

4°) COUPES

Une convention existe entre le Crédit Agricole et nos districts. Elle se traduira notamment par la fourniture de jeux de maillots à l'occasion des phases finales. Le tirage au sort est programmé le mardi 15 février et il devrait en principe se dérouler par « visioconférence ».

Nous rappelons que les équipes engagées en « critérium loisir » peuvent s'engager en « coupe séniors à 8 » à condition de respecter les règles du foot « séniors à 8 » notamment en terme de respect des âges (aucune U15 ni U16 et seulement 2 U17).

5°) QUESTIONS DIVERSES

- Une réflexion régionale est engagée sur deux axes :
 - o L'organisation du championnat « séniors R2 »
 - o Le développement du foot féminin sur l'ensemble du territoire avec recherche d'une cohérence.
- Nos effectifs au 1/01/2022 : 3 333 licenciées féminines pour nos deux districts soit 43% de l'effectif global BFC (7 774)
- Dérogations : le fil conducteur reste de faire jouer les licenciées dans leur catégorie d'âge en respectant le tableau correspondant. Maintenant il est de notre devoir d'accueillir toutes les filles qui le souhaitent et au cas par cas de donner notre accord pour les cas particuliers que les clubs peuvent solliciter. Aucune dérogation accordée à l'automne n'est actuellement

valable. Nous précisons qu'il ne peut y avoir de dérogation d'âge pour les coupes.

- Rappel : l'accession en ligue à l'automne 2022 concernera en principe 6 équipes issues du premier niveau par conséquent aucune dérogation possible.
- FMI : utilisation pour les séniors F à 11, les séniors F à 8, les séniors « foot loisir », et les U17F à 11.

Prochaine réunion : à fixer semaine 12

**Le Représentant du District de
HAUTE SAONE**

Michel MALIVERNAY

**Le Représentant du District du
DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT**

Christophe GIRARDET